

3 - Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K euros)	Exercice au 30/06/2023 sur 12 mois			30/06/2022 9 mois	Variation N / N-1
	France	Exportations	Total		
Ventes de marchandises	2 110 353	66	2 110 419	1 786 423	323 996
Production vendue de biens	651 018	31 652	682 670	136 159	546 511
Production vendue de services	113 709	2 953	116 662	101 226	15 436
Chiffres d'affaires nets	2 875 080	34 671	2 909 751	2 023 808	885 943
Production stockée			(166 399)	2 039	(168 438)
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			40	43	(4)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 234	5 596	1 639
Autres produits			8 016	183	7 833
Produits d'exploitation			2 758 642	2 031 669	726 973
Achats de marchandises			2 153 900	1 834 140	319 760
Variation de stock de marchandises			1	(19 266)	19 267
Achats de matières premières et autres approvisionnements			592 627	116 259	476 369
Variation de stock de matières premières et autres approv.			(142 261)	(7 484)	(134 777)
Autres achats et charges externes			101 536	79 682	21 854
Impôts, taxes et versements assimilés			793	198	595
Salaires et traitements			8 763	7 466	1 297
Charges sociales			3 848	2 934	913
Dotations aux amortissements			5 159	3 842	1 316
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant			4 138	3 138	999
Dotations aux provisions pour risques et charges			160	195	(35)
Autres charges			15 234	5 162	10 072
Charges d'exploitation			2 743 897	2 026 266	717 631
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			14 745	5 404	9 342
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré			54	100	(46)
Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles			37	91	(54)
Produits financiers de participations			2 147	1 784	364
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé			68	120	(52)
Autres intérêts et produits assimilés			5 623	461	5 162
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 318	(1 318)
Différences positives de change			1	0	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Produits financiers			7 877	3 774	4 103
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 402		1 402
Intérêts et charges assimilées			6 093	1 329	4 764
Différences négatives de change			0	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Charges financières			7 495	1 329	6 166
RÉSULTAT FINANCIER			382	2 445	(2 064)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			15 073	7 749	7 324
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			237	3	234
Produits exceptionnels sur opérations en capital			82	4 168	(4 087)
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 039	1 196	843
Produits exceptionnels			2 358	5 368	(3 010)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			6 142	9 225	(3 084)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14	1 575	(1 560)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			83	362	(279)
Charges exceptionnelles			6 239	11 163	(4 924)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(3 881)	(5 795)	1 914
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			91	55	36
Impôts sur les bénéfices			2 805	1 549	1 255
TOTAL DES PRODUITS			2 768 877	2 040 811	728 066
TOTAL DES CHARGES			2 760 581	2 040 461	720 120
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			8 297	350	7 946

UNION INVIVO
Union de coopératives Agricoles
Siège social : 83, avenue de la Grande-Armée PARIS 75016
775 690 191 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à neuf heures, les Sociétaires de l'Union INVIVO - Union de Coopératives Agricoles, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré, le 27 novembre 2023, dans le Journal d'Annonces Légales "Actus Juridique", ainsi que par lettres adressées aux Sociétaires.

[...]

Troisième résolution

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 8 296 554,12 €, dont un excédent résultant des opérations avec les associés de 7 167 582,77 €, y compris un produit exceptionnel de subvention d'investissement portée en résultat à hauteur de 50 139,72 €, et un excédent des opérations faites avec les tiers de 1 128 971,35 €, l'Assemblée Générale décide de doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- réserve légale (10 %)	716 758,28 €
- réserve pour part indisponible des subventions d'investissement	50 139,72 €
- réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés	1 128 971,35 €
- réserve pour parts annulées :	4 024 051,00 €

Après dotation aux réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 2 376 633,78 €.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de servir un intérêt aux parts sociales, servi conformément aux statuts de l'Union InVivo prioritairement aux détenteurs de parts sociales à avantages particuliers, au taux maximum de 4,748% représentant un montant de 47 480,00 €, et d'utiliser le solde de 2 329 153,78 € pour verser aux associés coopérateurs et non coopérateurs détenteurs de parts sociales à la date de convocation de l'assemblée, un intérêt aux parts sociales libérées à la clôture de l'exercice, au taux maximum de 2,748% et pouvant atteindre un montant de 1 862 390,99 €, et d'affecter le solde de 461 325,15 € en réserve pour parfaire aux intérêts aux parts sociales.

Le paiement de ces intérêts aux parts sera effectué avant le 31 mai 2024, après imputation des sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de l'Union.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

[...]

Extrait de procès-verbal certifié conforme par Monsieur Thierry BLANDINIERES, Directeur Général de l'UNION INVIVO





COMPTES ANNUELS

UNION INVIVO

Société coopérative

83 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75016 PARIS

SIREN: 775690191

DATE DE CLOTURE : 30/06/2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small 'r'.

1 - Bilan actif

BILAN - ACTIF (en K euros)	Exercice au 30/06/2023			30/06/2022
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Concessions, brevets et droits similaires	5 489	2 517	2 972	2 148
Indemnités de non rétablissement	915	915		
Autres immobilisations incorporelles	277		277	1 230
Avances sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	6 680	3 431	3 249	3 378
Terrains	6 418	2 808	3 610	3 616
Constructions	70 475	55 485	14 990	15 913
Install. techniques, matér. et outill. industriels	86 428	69 880	16 548	16 347
Autres immobilisations corporelles	8 537	4 959	3 578	3 798
Immobilisations corporelles en cours	2 383		2 383	1 394
Avances sur immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles	174 240	133 132	41 108	41 068
Participations à des organismes coopératifs agricoles	2 191	519	1 672	1 672
Titres de participations	274 649	2 928	271 721	272 227
Créances rattachées à des participations	29 529	2 651	26 879	26 411
Autres titres immobilisés	3 648	275	3 372	3 491
Prêts	2 327	386	1 941	1 941
Autres immobilisations financières	193		193	183
Immobilisations financières	312 538	6 759	305 778	305 924
ACTIF IMMOBILISÉ	493 458	143 323	350 136	350 370
Matières premières, approvisionnements	21 892	1 896	19 997	29 819
En cours de production de biens	4 962	1 547	3 415	6 381
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	7 855	653	7 202	2 363
Marchandises	4 277		4 277	21 389
Stocks	38 986	4 096	34 890	59 951
Avances et acomptes versés sur commandes	1 711		1 711	2 686
Clients associés coopérateurs et comptes rattachés	111 203	177	111 025	179 959
Clients et comptes rattachés	112 325	315	112 010	134 497
Autres créances	436 163	83	436 080	300 958
Capital souscrit et appelé, non versé	164		164	265
Créances	661 565	575	660 990	618 365
Valeurs mobilières de placement	3		3	2
Disponibilités	3 250		3 250	30 995
Disponibilités	3 254		3 254	30 998
Charges constatées d'avance	707		707	1 007
ACTIF CIRCULANT	704 512	4 671	699 841	710 321
Frais d'émission d'emprunt à étaler	28		28	42
Prime de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	133		133	
TOTAL ACTIF	1 198 131	147 994	1 050 138	1 060 733

2 - Bilan passif

BILAN - PASSIF (en K euros)			30/06/2023	30/06/2022
Capital social ou individuel	dont versé :	68 970	69 135	73 134
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Ecart de réévaluation			23 780	23 780
Réserve légale			44 180	44 133
Réserves statutaires ou contractuelles			396	396
Réserves indisponibles			10 412	10 412
Réserves compensant le remboursement des parts sociales			8 425	8 425
Autres réserves			251 759	251 759
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales			6 914	8 255
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			8 297	350
Subventions d'investissement			104	155
CAPITAUX PROPRES			423 402	420 800
Produit des émissions de titres participatifs			14 000	14 000
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES			14 000	14 000
Provisions pour risques			4 152	4 915
Provisions pour charges			1 450	3 520
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			5 602	8 435
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			97 823	26 244
Emprunts et dettes financières divers			44	1 640
Dettes financières			97 866	27 884
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			136	1 343
Dettes fournisseurs associés coopérateurs et comptes rattachés			62 566	62 235
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			268 619	364 459
Dettes fiscales et sociales			25 860	27 574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 682	2 070
Autres dettes			149 386	130 887
Dettes non financières			509 247	588 568
Produits constatés d'avance			20	20
DETTES			607 134	616 471
Ecart de conversion Passif				1 027
GÉNÉRAL - PASSIF			1 050 138	1 060 733

GMBA MONTIEL LABORDE

ERNST & YOUNG Audit

Union InVivo

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DocuSigned by:

Thierry Blandinières

5DCBEED84DF3496...

GMBA MONTIEL LABORDE
14, rue Portalis
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 335 342,10
349 954 636 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Union InVivo

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de l'union de coopératives agricoles Union InVivo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'union de coopératives agricoles Union InVivo relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union de coopératives agricoles à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 « Changement de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne la non-comparabilité du compte de résultat du fait du changement de date de clôture intervenu au cours de l'exercice précédent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurant à l'actif du bilan de votre union de coopératives agricoles sont évalués selon les modalités décrites dans la note 5.2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'utilité et, le cas échéant, contrôlé le calcul des dépréciations et/ou des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union de coopératives agricoles à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union de coopératives agricoles ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre union de coopératives agricoles.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union de coopératives agricoles à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Nantes, le 5 décembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

GMBA MONTIEL LABORDE



Pierre Laborde

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Pierre LABORDE
Date : 05/12/2023 18:45:28

ERNST & YOUNG Audit



Willy Rocher